





Régine DIYANI, Directrice de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat

a le plaisir de vous convier au

colloque « l'opportunité de la facturation électronique » le mercredi 28 octobre après-midi

au Centre de Conférence Pierre Mendes France (Ministère des finances et des comptes publics)

Présentation en avant-première des pilotes de la solution Chorus Portail Pro 2017

L'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) organise un colloque sur le thème de l'opportunité de la facturation électronique, le 28 octobre 2015, où seront présentés officiellement les pilotes choisis pour mettre en œuvre, dès 2016, la solution mutualisée CPP 2017.

L'ordonnance du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, a inscrit la dématérialisation des factures des fournisseurs de la sphère publique (Etat, collectivités territoriales et organismes publics) dans une obligation progressive, avec la mise à disposition d'une plateforme partagée, Chorus Portail Pro 2017.

Les entités publiques et les grandes entreprises sont concernées par cette obligation dès le 1^{er} janvier 2017. Progressivement, et jusqu'en 2020, toutes les factures émises par les fournisseurs de la sphère publique devront être ainsi dématérialisées. Le volume global en cible est de près de 100 millions de factures annuelles.

Ce colloque sera l'occasion d'annoncer la liste des pilotes choisis pour tester en amont la solution. Ce sera aussi l'occasion de présenter l'offre de service proposée par l'AIFE pour accompagner les entreprises dans cette généralisation de la dématérialisation de leurs factures à destination de la sphère publique.

La réalisation de pilotes préalablement à la généralisation permettra de tester la solution mutualisée CPP 2017 dans sa dimension technique, comme dans celle de l'organisation et de l'adhésion des utilisateurs. L'expérience des sites pilotes permettra de préparer la généralisation du déploiement de la solution CPP 2017, de mieux en apprécier la charge, et d'en identifier les éventuelles difficultés.



Programme du colloque :

▶ 13h00 - 14h00 : Accueil café

▶ 14h00 - 14h15 : Introduction générale du colloque par M. Christian Eckert, Secrétaire d'État au Budget,

auprès du ministre des Finances et des Comptes publics

▶ 14h15 - 14h45 : Rappel de l'ordonnance du 26 juin 2014, présentation de la dématérialisation des factures

et de la solution afférente, Chorus Portail Pro 2017

▶ 14h45 - 15h30 : Table ronde « Facturation électronique, une opportunité à anticiper » avec

Vincent Barbey, représentant du MEDEF au Forum National de la Facturation

Electronique,

Jean-Lou Blachier, médiateur national des marchés publics et Vice-Président de la

CGPME,

Alexandre Montay, Délégué général du METI,

Jean Saphores, Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables,

Guy Mamou-Mani, Président de Syntec Numérique, Philippe Courqueux, Administrateur du CIGREF,

et Régine Diyani, directrice de l'AIFE.

▶ 15h30 - 15h40 : Témoignage d'EDF

▶ 15h40 - 16h15 : **Présentation** de l'offre de services CPP 2017 et des pilotes

▶ 16h15 - 17h00 : Table ronde « Facturation électronique, un vecteur majeur dans la modernisation

de la relation fournisseur » avec des représentants d'entités publiques : Philippe Adnot, sénateur et Président du Conseil Départemental de l'Aube,

Xavier Argenton, Maire de Parthenay et Président de la communauté de communes de

Parthenay-Gâtine,

Amélie Verdier, secrétaire générale de l'APHP,

François Desgardin, sous-directeur de la Comptabilité à la Ville de Paris,

Un représentant du conseil général PACA,

et Nathalie Biquard, chef du service des Collectivités Locales de la DGFiP.

▶ 17h00 - 17h15 : Clôture du colloque par (à confirmer)

Inscription en ligne : http://www.economie.gouv.fr/aife/lopportunite-facturation-electronique
Suivez l'événement #CPP2017 sur Twitter @aife_officiel

A propos de l'AIFE

L'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) est un Service à Compétence Nationale (SCN) créé par décret en 2005, amendé par celui du 7 mai 2014 et rattaché au ministre des finances et des comptes publics.

Notamment chargée de la construction, de la mise en œuvre et du maintien en condition opérationnelle de Chorus, qui est le système d'information financière de l'Etat mettant en œuvre l'ensemble des dispositions de la LOLF, l'AIFE contribue à la modernisation et à la performance de la fonction financière de l'Etat.

Chorus a été déployé progressivement dans tous les services de l'Etat, entre 2008 et 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la comptabilité de l'Etat est intégralement tenue dans Chorus.

La dématérialisation est au cœur des missions de l'AIFE. Elle conduit plusieurs chantiers qui concourent à l'objectif de transformation numérique, au profit de différents bénéficiaires : prestataires de justice, exploitants agricoles, fournisseurs de l'Etat, soumissionnaires aux marchés publics (MPS),

Contact

Claude Molly-Mitton responsable communication et veille

Tél.: +33 (0)1 57 33 97 20

Claude.molly-mitton@finances.gouv.fr